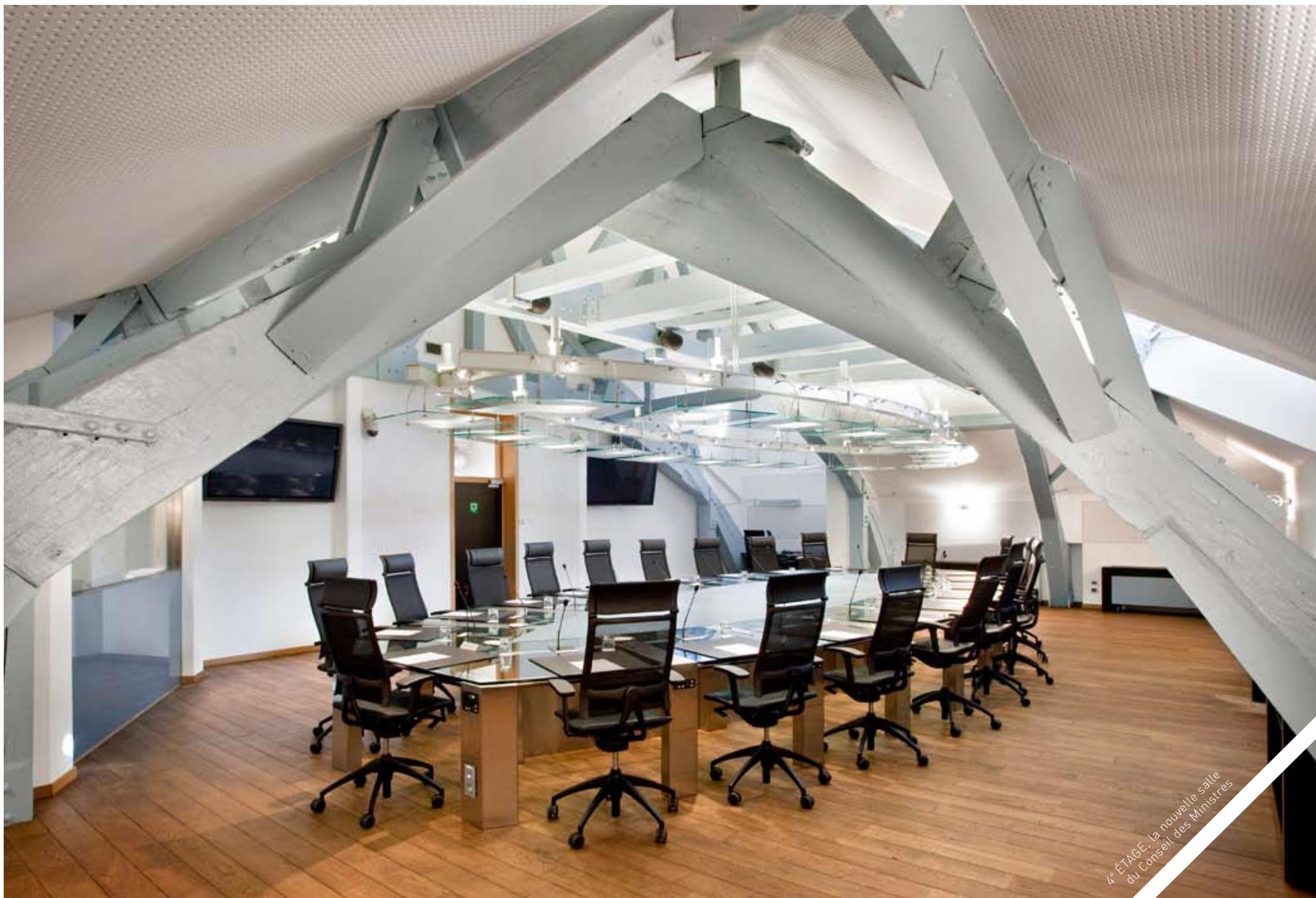




Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre – Rapport d'activités 2007-2008



4^e ÉTAGE, la nouvelle salle
du Conseil des Ministres

AVANT-PROPOS

2007 a été une année électorale inhabituelle pour notre SPF qui a veillé encore plus qu'à l'accoutumée à assurer la continuité durant la longue période d'affaires courantes qui a suivi les élections.

La notion « d'affaires urgentes » qui justifient d'être traitées rapidement sous peine de faire courir un danger ou un préjudice aux intérêts fondamentaux de la Nation, dont le Gouvernement a la charge, a pris toute son acuité. Les services ont été sollicités pour apporter des solutions juridiques, qui ont conduit notamment en concertation avec le Parlement aux dépôts de projets de loi urgents.

2007 et 2008 ont vu aussi se succéder trois formations de gouvernement qui ont mobilisé tous les services de la Chancellerie sur les plans du soutien administratif, juridique, logistique et de la communication.

Ces deux années secouées par deux crises majeures, l'une politique durant le second semestre 2007 et l'autre financière à l'automne 2008 n'ont pas empêché notre SPF :

- d'apporter son soutien à la mise en œuvre en 2008 des mesures prioritaires sur les plans institutionnel (meilleur fonctionnement du comité de concertation), économique et social portées par le Premier Ministre et les cellules de coordination générale de la politique et stratégique
- de poursuivre la mise en œuvre de projets fondamentaux pour son fonctionnement qui sont mis en avant dans ce rapport, tels que la préparation du passage à Fedcom, le lancement des cercles de développement, le portail intranet du SPF, le passage de Regedoc à e-premier et enfin le nouveau site portail belgium.be
- de recevoir le 2 avril 2007 les certifications ISO 14001 : 2004 et EMAS pour son système de management environnemental (SME), certifications qui ont été prolongées en 2008.

Ces projets témoignent de la volonté d'améliorer sans cesse le fonctionnement et la qualité de notre administration et d'apporter un meilleur soutien au Premier Ministre et, sur le plan de la coordination, à l'ensemble du gouvernement, et aussi à mettre des outils de communication moderne à la disposition des autorités pour mieux informer le citoyen.

Le Comité de direction





Mission

Le Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre a pour mission d'assurer le soutien du Premier Ministre, sur les plans de la logistique, de l'administration, du contenu, des aspects juridiques et de la communication, pour la direction et la coordination de la politique gouvernementale. La politique gouvernementale est définie dans l'accord de Gouvernement, qui est élaboré au début de chaque législature et qui se traduit chaque année par la déclaration de politique fédérale et par le budget de l'année civile suivante.



Tâches essentielles

La Chancellerie incarne le symbole de la direction du pays. Les principales décisions politiques passent par le Conseil des ministres ou par le Comité de concertation, tous deux hébergés au « 16 ».

La Chancellerie soutient le Premier Ministre pour la direction et la coordination de la politique gouvernementale. Elle apporte ce soutien sur les plans de la logistique, de l'administration, des aspects juridiques et de la communication.

Forte de sa position centrale dans le paysage politique, ce service public fédéral a suscité une tradition d'expertise, de qualité, de mobilisation et d'expérience.

Il informe en outre les citoyens et les organisations du pays sur les activités politiques du Gouvernement et des Services publics fédéraux.

Enfin, la Chancellerie transmet une image de qualité de la Belgique dans le monde et ce, en recourant aux techniques de communication de pointe.



Structure

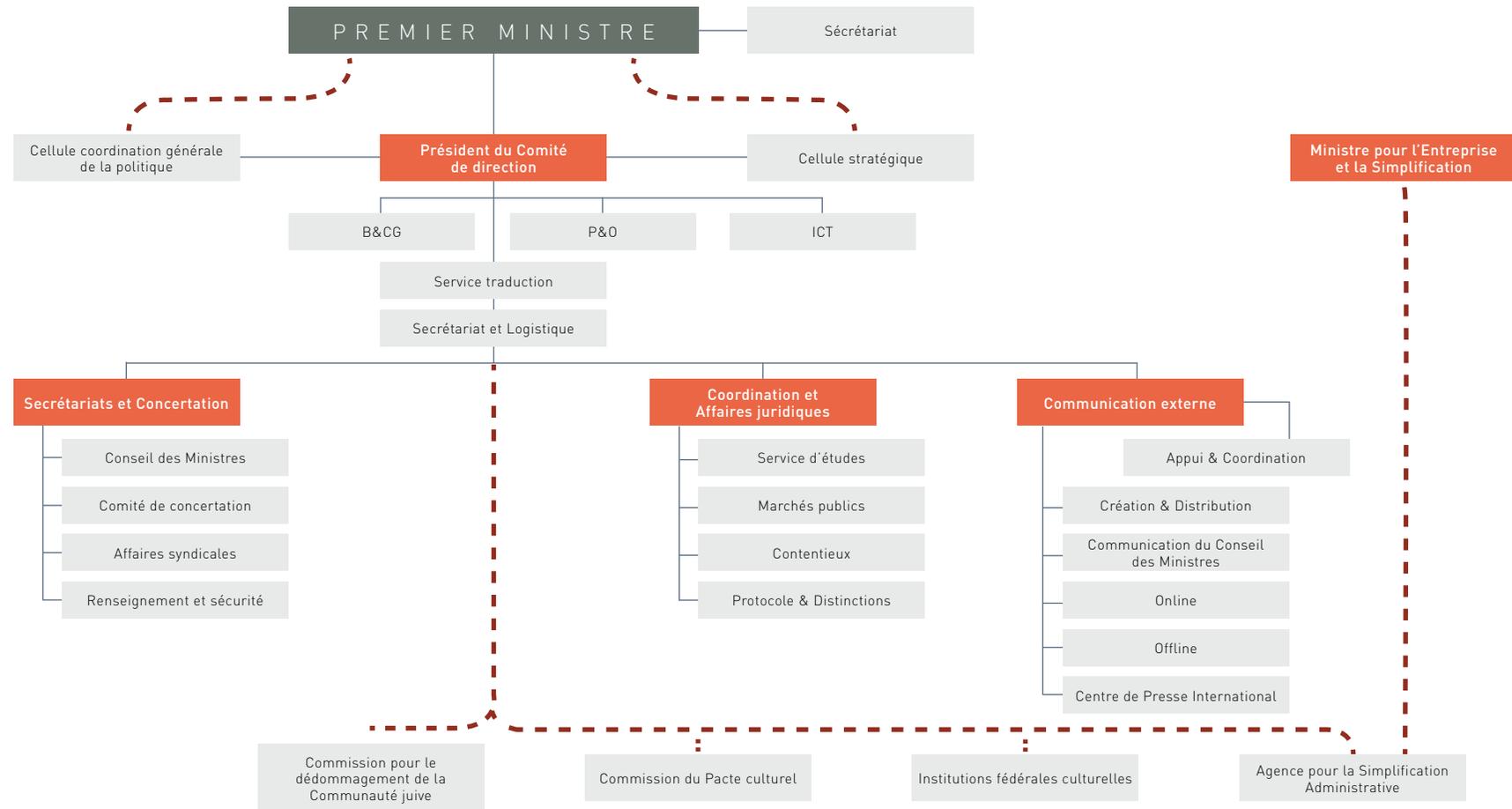
L'organigramme sur la page ci-contre illustre clairement où se situe la responsabilité du suivi de ces tâches essentielles. Au sein de la Chancellerie du Premier Ministre, on distingue des organes stratégiques, des organes de gestion et des directions opérationnelles.

La Chancellerie est également compétente pour un certain nombre de missions particulières et de commissions.

L'Agence pour la Simplification administrative (ASA) a été créée en 1998 au sein du SPF Chancellerie et vise à soutenir la politique de simplification du Gouvernement, et, plus particulièrement, celle du ministre pour l'Entreprise et la Simplification.



ORGANIGRAMME





4^e ÉTAGE
la nouvelle cantine du personnel







I / Les Organes stratégiques

Les organes stratégiques assistent en substance le Premier Ministre dans tous les domaines de la politique gouvernementale.

Le Secrétariat

Le Secrétariat du Premier Ministre comprend ses porte-parole, son secrétariat personnel et un certain nombre de collaborateurs d'exécution. Le Secrétariat assure le soutien direct du chef du Gouvernement au niveau politique et logistique.

La Cellule de coordination générale de la politique

Cette Cellule, placée sous la direction du président du Comité de direction de la Chancellerie, comprend les conseillers et les collaborateurs chargés de la préparation, de la coordination et de l'évaluation de la politique du gouvernement. La Cellule de coordination générale de la politique du gouvernement, depuis la préparation de l'ordre du jour du Conseil des ministres en passant par le traitement au Parlement jusqu'à la publication au Moniteur Belge.

Cette Cellule est également responsable pour les réformes institutionnelles, les relations avec le Parlement et le Comité de concertation entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des Communautés et des Régions.

La Cellule stratégique

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

La Cellule stratégique est composée de conseillers qui élaborent des projets en concertation étroite avec les services d'exécution de la politique du Premier Ministre. Ces conseillers suivent avec les Ministres compétents concernés les dossiers qui doivent être négociés au sein du gouvernement.

En concertation avec le président du Comité de direction, la Cellule stratégique se charge de la préparation au niveau du contenu et de l'assistance technique des dossiers du Conseil des ministres, de la planification et de la réalisation des intentions stratégiques reprises dans la déclaration de politique annuelle du gouvernement. Une collaboration étroite avec les Régions et les institutions internationales doit permettre de réaliser ces objectifs stratégiques.

Important en 2008

En 2008, l'accent a surtout été mis sur les dossiers institutionnels, l'agenda socio-économique et la crise financière.

La cellule stratégique a entamé la préparation des discussions en matière de mesures institutionnelles, ceci dans les lignes de force de l'accord de gouvernement fédéral de 2008. Le fonctionnement régulier du Comité de concertation a en outre été optimisé. Les services de la Chancellerie y ont apporté leur soutien technique.

Sur le plan socio-économique, le Gouvernement Leterme a défini cinq axes prioritaires, élaborés lors d'un Conseil des ministres extraordinaire, le 23 mai 2008.

Ces cinq axes prioritaires sont :

- davantage de personnes au travail,
- réduire les charges pesant sur le travail et les entreprises
- encourager l'esprit d'entreprise
- renforcer la protection sociale et lutter contre la pauvreté
- un environnement durable et une politique énergétique

Ces priorités ont également servi de fil conducteur dans l'approche des conséquences économiques de la crise financière, qui a éclaté à l'automne. Afin d'éviter que le système financier ne se casse la figure, le Gouvernement Leterme s'est vu contraint de venir en aide aux institutions financières et leurs clients. Dans un cadre budgétaire prudent, la protection sociale a entre autres été renforcée par l'affectation de l'enveloppe bien-être bisannuelle et quelques mesures spécifiques émanant du gouvernement. Ceci a permis d'encore mieux protéger le pouvoir d'achat des couches les plus vulnérables de la population contre les conséquences de la crise.







II / Les Organes de Gestion ou Directions horizontales

II/1

Le président du Comité de direction

Le président du Comité de direction est le chef du SPF Chancellerie du Premier Ministre. Il est responsable de la gestion opérationnelle.

Les points de départ pour toutes les activités des services de la Chancellerie sont la note de politique générale et le calendrier du président.

Le président fixe, en concertation avec le Premier Ministre, le calendrier des activités pour la prochaine année politique.

Dans ce calendrier sont planifiées toutes les activités prévues, tant sur le plan national que sur le plan international. Ce calendrier est bien évidemment adapté en permanence en fonction des circonstances.

II/2

Le Comité de direction

Le Comité de direction est présidé par le président et est composé des personnes suivantes :

- les chefs des services opérationnels
- les directeurs fonctionnels des services d'encadrement
- le directeur de la cellule stratégique

Le comité est chargé de la gestion de la Chancellerie. Lors des réunions mensuelles, le comité formule toutes propositions utiles pour optimiser le fonctionnement du SPF et assure la coordination entre les différents services.

Le Comité de direction a également pour mission de présenter le projet de budget et de veiller à son exécution.

II/3

Services communs

Pour optimiser les quatre services publics fédéraux horizontaux, dont la Chancellerie, les présidents ont décidé en 2003 d'organiser les services d'encadrement autant que possible de manière commune, d'où le nom de 'Shared Services' ou 'Services communs'.

Ces services communs assurent les missions en matière de Budget et Contrôle de la Gestion, Personnel et Organisation et ICT pour chacune des quatre organisations. Le service d'encadrement Audit interne est encore en voie de création.

Budget et Contrôle de la Gestion (B&CG)

Le service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion gère le processus financier au sein du SPF Chancellerie du Premier Ministre et est responsable du contrôle interne et du contrôle de gestion y afférents. Les départements B&CG au sein des quatre SPF horizontaux, à savoir, la Chancellerie, B&CG, P&O et Fedict, sont dirigés par un seul directeur d'encadrement (installé à la Chancellerie). Le service soutient le Comité de direction et le management de ligne de la Chancellerie en matière de planification financière, de suivi et d'évaluation. Il encourage l'utilisation du budget en tant qu'instrument de planification et en tant qu'aide dans la prise de décision.

L'optimisation des différents processus constitue également une préoccupation permanente.

Les tâches du service consistent en l'élaboration d'une proposition de budget sur base des objectifs stratégiques et opérationnels du SPF et la tenue d'une comptabilité. Le service d'encadrement fait rapport au Comité de direction sur l'évolution du budget et de la planification. Pour ce faire, des tableaux de bords, permettant de suivre avec exactitude l'évolution des dépenses, sont établis mensuellement par le service d'encadrement. B&CG dépose les comptes annuels et se charge d'évaluer le budget exécuté. Le service est également responsable du contrôle de la gestion des processus budgétaires.

Pour les tâches quotidiennes, le service entretient des contacts réguliers avec l'Inspection des Finances, le SPF Budget et Contrôle de la Gestion, la Cour des comptes et le Contrôleur des engagements.

Le service d'encadrement B&CG joue un rôle important dans la sensibilisation au thème de l'intégrité. Pour ce faire, un certain nombre de projets sont en préparation.

Important en 2007- 2008

PILOTE POUR FEDCOM

Sur la base de la nouvelle loi budgétaire de 2003, le budget fédéral est profondément réformé. Un des principaux piliers est la comptabilité complète (comptabilité en partie double). Ce passage à la comptabilité en partie double se fera progressivement et est prévu entre 2009 et 2012. La Chancellerie fait partie du groupe pilote qui passera déjà à la nouvelle comptabilité en 2009. Les collaborateurs du service d'encadrement B&CG font donc figure de pionniers tant dans la phase préparatoire que dans la phase de déploiement. Cette réforme en profondeur a été une priorité importante pendant la période de juin 2007 à décembre 2008. Le service a collaboré au développement des processus et des manuels et a même suivi les formations nécessaires pour ce faire. Le service B&CG a eu fort à faire en 2008 pour assurer le transfert de toutes les données de l'ancien système COBRA au nouveau système FEDCOM. Cette opération a été effectuée pour les quatre SPF horizontaux. Les collaborateurs du service d'encadrement ont également assuré la formation des utilisateurs finaux.

Dans le courant du mois de décembre 2008, toutes les données avaient été transférées avec succès.

La comptabilité en partie double doit être opérationnelle pour le début de l'exercice budgétaire 2009.

INDICATEURS (EN MILLIERS D'EUROS)

Les données suivants donnent un aperçu des opérations.

	2006	2007	2008
engagements	573	588	693
ordonnancements	1054	955	858
factures	5307	4595	4635
compte de trésorerie	3118	3251	3330
délai de paiement	40	41	40

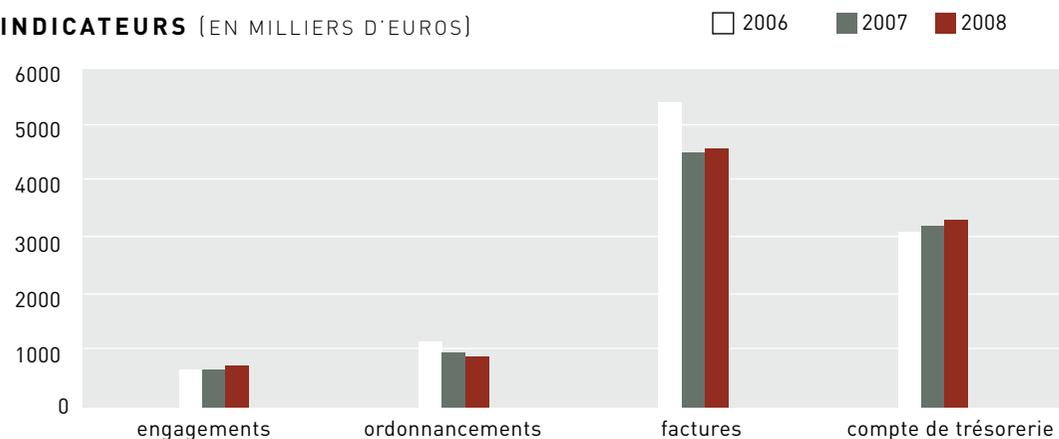
SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

La Chancellerie a décidé de tout mettre en oeuvre pour assurer un haut niveau de qualité environnementale au sein de ses activités et de ses services. Cette démarche s'articule principalement autour de quatre engagements :

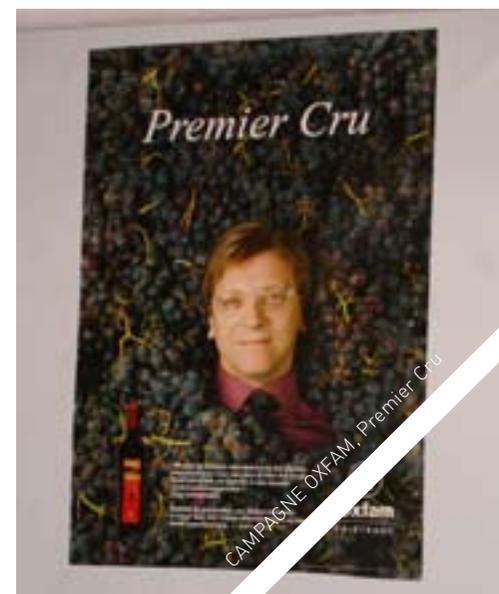
- la prévention de toute pollution, le tri des déchets et le contrôle de la consommation d'énergie constituent des priorités
- une politique d'achat respectueuse de l'environnement est la règle
- le développement durable devient un critère d'attribution dans les procédures de passation des marchés publics
- le personnel sera sensibilisé et formé à une politique environnementale responsable sur le lieu du travail

La Chancellerie évaluera en permanence ses objectifs et son programme d'action environnemental. Pour ce faire, elle a mis en place un système de management environnemental (S.M.E.) qui rencontre les exigences de la réglementation européenne EMAS II (761/2001).

INDICATEURS (EN MILLIERS D'EUROS)



La Chancellerie a obtenu sa certification ISO14001 pour la première fois en 2007. Cette certification a été prolongée en 2008.



Personnel et Organisation (P&O)

ATTIRER DES COLLABORATEURS COMPÉTENTS

Pendant la période 2007-2008, le service d'encadrement P&O et le management de ligne, en collaboration avec le Selor, ont fortement investi dans l'élaboration de profils de fonction adéquats pour des postes spécifiques auprès de la Chancellerie du Premier Ministre.

Sur la base de ces profils et conformément au plan de management de la Chancellerie, des collaborateurs compétents ont été engagés. A la Direction Communication externe, une équipe d'internautes qualifiés a ainsi été recrutée pour assurer la mise en ligne dans les délais du nouveau portail www.belgium.be.

ACCUEIL ET INTÉGRATION

Le déploiement du processus d'accueil, élaboré et implémenté en 2006, a été poursuivi en 2007-2008.

Ce processus permet aux nouveaux collègues du SPF Chancellerie du Premier Ministre de s'intégrer de manière adéquate et relativement rapide dans leur nouvel environnement de travail.

Une attention particulière est accordée au mentorat. Des collègues directs aident ainsi le nouveau venu à s'intégrer dans l'organisation et dans sa nouvelle fonction. La satisfaction au travail s'en voit renforcée et le nouveau collaborateur peut souvent contribuer plus rapidement de manière significative aux objectifs de l'organisation.

DÉVELOPPEMENT ET RÉTENTION

En 2008, les cercles de développement ont été mis en place à la Chancellerie. Les cercles de développement sont un système de gestion des performances et des compétences, destiné à la fois au collaborateur, à l'équipe et à l'organisation. Le principe de base est que le collaborateur est le premier responsable de son développement individuel et de sa carrière. Il fixe ses objectifs en accord avec son chef, demande à son chef et à l'équipe un feed-back sur son travail et prend des initiatives pour s'améliorer. Tout a été mis en œuvre pour qu'un maximum d'objectifs des collaborateurs individuels et de l'équipe soient réalisés.

La Chancellerie tente non seulement d'attirer des collaborateurs compétents mais aussi de les garder. Une politique de formation ponctuelle offre aux collaborateurs toutes les chances de s'épanouir dans leur travail.

Le Comité de direction accorde aussi beaucoup d'importance à l'équilibre entre travail et vie privée (work life balance). Dans cette perspective, le télétravail a été introduit en 2008. Ce système offre bon nombre d'avantages. Il augmente d'une part le confort du travailleur, permet de perdre moins de temps dans les déplacements et d'occuper le temps de manière plus productive. D'autre part, le télétravail permet indiscutablement d'atteindre les objectifs EMAS (voir aussi page 17).

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Important en 2007-2008

Bon nombre de services ont rejoint les Shared Services en 2007-2008, et ce tant au niveau des SPF (B&CG, Fedict, Chancellerie, P&O, Selor, IFA), des SPP (Intégration sociale), des cellules stratégiques que des clients extérieurs (Corps interfédéral de l'Inspection des Finances, Centre d'expertise des soins de santé). Cette croissance a eu un impact non négligeable dans plusieurs domaines.

INCIDENT MANAGEMENT

La croissance du nombre de membres des Shared Services a non seulement fortement fait augmenter le nombre d'utilisateurs mais aussi le nombre de lieux où les utilisateurs sont établis et a fait exploser l'offre en matière de services IT. Cette évolution a eu bien entendu une répercussion sur la structure, l'organisation de travail et les outils de travail du helpdesk. La structure existante a dès lors été adaptée, sur une période de deux ans, afin de créer une liaison sans faille entre les helpdesks locaux dans les différents services et le helpdesk central installé à la Chancellerie. Cette adaptation a entre autres donné lieu à l'installation d'un système de ticketing décentralisé, permettant aux helpdesks locaux d'enregistrer les appels

entrants concernant des demandes d'assistance et de les suivre jusqu'à ce qu'ils soient résolus. Ces données permettent à leur tour d'alimenter un Balanced Scorecard de manière automatique. Cette vue cockpit offre au Comité de direction la possibilité de suivre de près les performances du service IT.

ASSET MANAGEMENT

La croissance du nombre d'utilisateurs va également de pair avec une augmentation considérable du nombre d'ordinateurs et de machines. Les appareils sont par ailleurs installés dans différents endroits, répartis sur la région bruxelloise. Cette extension du parc IT a nécessité l'installation d'un logiciel spécial en 2007, qui permet de gérer toutes les machines de manière centrale et de noter les pannes éventuelles. Les appareils présentant de nombreuses pannes sont ainsi rapidement détectés et peuvent, le cas échéant, être remplacés.

PORTAIL INTRANET

Un portail intranet a été lancé au sein de la Chancellerie dans le courant de 2007. Il s'agit d'un site web interne qui n'est accessible que par l'intermédiaire du réseau local du service. Les collaborateurs y trouvent toutes les informations qui sont diffusées au sein du service. La valeur ajoutée réside dans le fait que les collaborateurs disposent toujours de la version la plus récente des documents, grâce à la fonction d'archivage intégrée. Ceci est d'une grande utilité pour le Comité de direction, le service du personnel, les commissions syndicales et même pour les syndicats.

SUDOCU

Enfin, l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs et d'applications nécessite une approche plus professionnelle de la documentation IT, tant pour les utilisateurs que pour les techniciens. C'est la raison pour laquelle le projet Sudocu, pour Shared Services Unified Documentation, a été lancé en 2008.

Sudocu offre aux utilisateurs actuels et aux nouveaux clients potentiels un catalogue mis à jour dans lequel les services IT proposés par les Shared Services sont répertoriés et commentés de manière ordonnée et compréhensible. Pour les techniciens, Sudocu est une source de documentation méthodique et structurée sur les services et les nouvelles initiatives, qui leur permet de suivre et de soutenir tous les projets de manière correcte et efficace.

E-PREMIER

e-Premier est le nom de l'application IT qui permet l'introduction décentralisée, le traitement centralisé et l'archivage des dossiers qui sont traités en Conseil des ministres, en Comité de concertation et en comités de négociation syndicale, placés sous la présidence du Premier Ministre. La phase interne de ce projet a été entamée à la mi-2007, au sein du Secrétariat de la Chancellerie. A l'automne 2008, l'application a été déployée pour toutes les cellules stratégiques fédérales en ce qui concerne le Conseil des ministres et le Comité de concertation. Le champ d'application au sein de la Chancellerie a été étendu aux organisations syndicales représentatives (Comité A et Comité de secteur I) et les tests en vue de permettre l'extension aux organes du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité ont été entamés. Depuis, le processus pour chacune de ces assemblées se déroule tout à fait électroniquement et de manière uniforme, de l'introduction du dossier par la cellule stratégique à l'envoi de la décision de l'assemblée.

Le résultat tangible de ce projet est le tarissement presque complet en 2008 de l'énorme flux de papier pour tous les secrétariats.

II/4

Services d'appui

Le Service de Traduction

Le Service de Traduction est chargé des traductions de textes et des traductions simultanées. Les textes sont très divers et abordent bon nombre de domaines. Des collaborateurs assurent également la traduction simultanée lors des réunions du Conseil des ministres, du Cabinet ministériel restreint (Kern), du Comité de concertation, du Comité A, du Comité de secteur I, des réunions de la Commission du pacte culturel, des conférences de presse et d'autres réunions formelles et informelles. Les services peuvent aussi faire appel au Service de Traduction pour des questions et des difficultés d'ordre linguistique. Les activités du Service de Traduction, qui est étroitement lié au fonctionnement du gouvernement, suivent donc l'actualité de très près. Le Service de Traduction est disponible 24h/24 et ce toute l'année. A cet effet, les collaborateurs assurent un service de garde qui est joignable à tout moment pour des traductions urgentes ou des réunions.

Secrétariat et Logistique

Les bâtiments historiques situés aux numéros 14 et 16 de la rue de Loi demandent un entretien permanent. Le 1^{er} septembre 2008, le nouveau restaurant d'entreprise a été inauguré au quatrième étage, à la satisfaction générale des travailleurs. Il s'agissait de la dernière étape dans la rénovation importante du « 16 ». De plus, l'auditoire, où ont lieu les conférences de presse à l'issue du Conseil des ministres le vendredi, a été équipé d'un système de projection performant. Pour le 14 rue de la Loi, l'étude qui doit permettre d'entamer les travaux de restauration nécessaires, en collaboration avec la Régie des Bâtiments, a été clôturée en 2008.

Le Service Secrétariat et Logistique contribue aussi largement à la protection de l'environnement au sein de la Chancellerie. Au cours du deuxième semestre, la collecte sélective a été étendue aux déchets PMD.



4^e ÉTAGE, salle de réunion







III / Les Directions opérationnelles ou verticales

Le Secrétariat du Comité de concertation

Le Comité de concertation est composé de ministres du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des Communautés et Régions. Cette assemblée débat des différents dossiers qui, dans le cadre d'une bonne gouvernance, nécessitent une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et qui doivent être vérifiés en ce qui concerne les différentes compétences.

Le Comité de concertation se réunit habituellement une fois par mois.

Son Secrétariat assure toutes les activités administratives et logistiques des réunions :

- instruire les dossiers introduits
- rédiger et envoyer l'ordre du jour
- organiser la réunion
- communiquer rapidement les résultats des décisions prises tant au sein du Gouvernement fédéral qu'au sein des Gouvernements des entités fédérées, sous forme de notifications

Outre ses activités directement liées aux réunions, le Secrétariat du Comité de concertation est également chargé du suivi de l'état d'avancement des accords de coopération entre les diverses entités, et de la publication des accords de coopération dont l'Etat fédéral est partie.

Il centralise aussi toutes les informations liées aux dix-huit Conférences interministérielles, que ce soit au niveau des coordonnées, des réunions et des rapports. Ces Conférences sont une émanation du Comité de concertation et travaillent sur des thèmes précis qui peuvent être directement fonction de l'actualité. En 2008, deux nouvelles Conférences interministérielles ont été mises sur pied : la Conférence « Politique de maintien et de gestion de la sécurité » et la Conférence « Drogues ».

RÉUNIONS DU COMITÉ

	nombre
2007	9
2008	16

L'interaction électronique progresse en 2008

Le 28 septembre 2008, le Secrétariat du Comité de concertation a également fait le pas de Regedoc vers e-premier.

L'accès, la sécurisation, la convivialité et l'archivage restent complexes. Les droits d'accès du Gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et Régions sont, en effet, différents pour e-premier. L'harmonisation de ces pratiques est parfois difficile car les entités fédérées ont leurs propres habitudes, procédures et infrastructures informatiques.

Elle s'est poursuivie de manière intensive en 2007 et 2008 en vue de faire d'e-premier un instrument informatique de soutien à l'organisation et au suivi des réunions, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées.

Cet outil commun permet de rationaliser et d'accélérer les processus administratifs. Son interactivité a amélioré la communication des entités fédérées avec le secrétariat central du Comité de concertation en ce qui concerne la préparation des réunions.

Le Service des Affaires syndicales

Ce service assure le secrétariat des deux comités de négociation syndicale : le Comité A et le Comité de Secteur I « Administration générale ».

Les deux comités sont composés d'une délégation de l'autorité et des organisations syndicales représentatives dans le secteur public. Ils sont présidés par le Premier Ministre.

Les délégations négocient notamment :

- le statut administratif
- le statut pécuniaire
- les pensions
- la durée et l'organisation du travail

LE COMITÉ A

LE COMITÉ COMMUN À L'ENSEMBLE DES SERVICES PUBLICS

Ce Comité est compétent pour des matières qui concernent tous les fonctionnaires (niveaux local, provincial, entités fédérées, fédéral). La délégation de l'autorité se compose des ministres fédéraux, ainsi que des représentants des entités fédérées.

Au sein du Comité A, des Accords Intersectoriels sont également conclus. Ce sont des « accords-cadres » dans lesquels l'autorité s'engage à réaliser certains aspects concernant notamment l'emploi, les conditions de travail, les pensions et les relations sociales.

LE COMITÉ DE SECTEUR I « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Il est compétent pour des matières qui concernent des fonctionnaires travaillant auprès :

- du SPF Chancellerie du Premier Ministre
- du SPF Personnel et Organisation
- du SPF Budget et Contrôle de la gestion
- du SPF Technologie de l'Information et de la Communication
- des établissements scientifiques fédéraux www.belspo.be
- de l'Orchestre national de Belgique www.nob-onb.be
- du Théâtre national de la Monnaie www.lamonnaie.be
- du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme www.diversite.be
- de la Régie des bâtiments www.buildingsagency.be
- du Centre d'Etudes et de Documentation « Guerre et Sociétés contemporaines » (CEGES) www.cegesoma.be
- du Palais des Beaux-Arts www.bozar.be
- du Corps interfédéral de l'Inspection des Finances

Le Services des Affaires syndicales met aussi du personnel à la disposition de deux commissions de contrôle pour le soutien administratif et logistique :

- la Commission de contrôle de la représentativité des organisations syndicales dans le secteur public
- la Commission des primes syndicales

Ces commissions sont indépendantes et autonomes.

III/1

Direction Secrétariats et Concertation

La direction Secrétariats et Concertation compte quatre services de secrétariat : le Secrétariat du Conseil des ministres, le Secrétariat du Comité de concertation, le Secrétariat des deux comités de négociation syndicale (Comité A et Comité de Secteur I) et le Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité.

Le Secrétariat du Conseil des ministres

Ce Secrétariat assure toutes les activités administratives et logistiques liées aux réunions du Conseil des ministres :

- instruire et archiver, tant électroniquement que physiquement, les dossiers
- rédiger et envoyer l'ordre du jour
- organiser la réunion
- communiquer, dans les meilleurs délais, les résultats des décisions (notifications) prises au sein du Gouvernement fédéral

Malgré le transfert important de compétences du niveau fédéral aux entités fédérées, le Conseil des ministres reste un des lieux clé de la politique belge.

CONSEILS DES MINISTRES

	2007
Gouvernement Verhofstadt II (→ 12.2007)	36
Gouvernement Verhofstadt III (21.12.2007-20.03.2008)	12
Gouvernement Leterme I (20.03.2008-19.12.2008)	44

Important en 2007-2008

En 2007, on a travaillé de manière intensive au développement et à l'évaluation de l'application informatique « e-premier ». Cette application deviendra en fin de compte la base IT de tous les secrétariats de la Chancellerie. Elle est d'une part statique (gestion des archives depuis le 1^{er} septembre 1989) et d'autre part polyvalente, interactive et flexible.

Cette application constitue le carrefour pour l'échange de documents entre les cellules stratégiques et les SPF, d'une part, et les secrétariats du Conseil des ministres d'autre part. Elle permet en outre un suivi minutieux de la gestion des dossiers.

Le 28 septembre 2008, à minuit, après trois années d'intense préparation, l'ancienne application « Regedoc » a été abandonnée, après des années de bons et loyaux services, au profit de « e-premier ». Malgré une préparation et des formations (internes et externes) approfondies, l'application a connu quelques maladies infantiles. En décembre 2008, le passage à e-premier pouvait être considéré comme réussi.

Le Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité

Le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité est un organe politique. Il décide de la politique à mener en matière de renseignement. Il conseille sur les initiatives politiques et législatives en matière de renseignement et de sécurité.

Le Premier Ministre préside le Comité, dans lequel siègent d'office les ministres :

- de l'Intérieur
- de la Justice
- de la Défense
- des Affaires étrangères

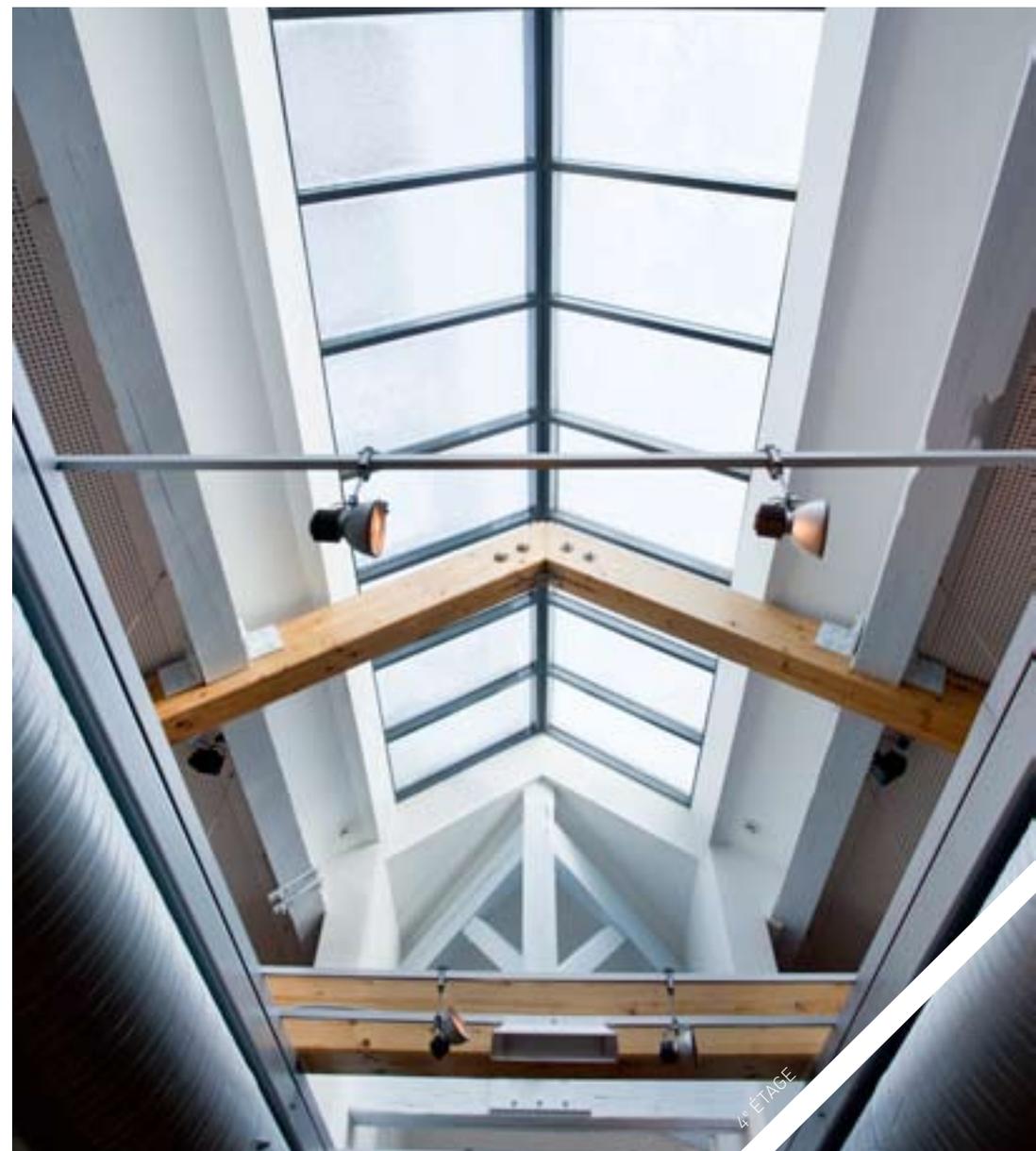
D'autres membres du Gouvernement peuvent aussi être invités ou désignés comme membre permanent.

Le Collège du renseignement et de la sécurité est un organe administratif. Il sert de relais entre le Comité ministériel et les services qui appliquent la politique du renseignement sur le terrain.

Le Secrétariat assure la préparation et le suivi des réunions du Collège et du Comité ministériel.

RÉUNIONS

	nombre
Le Collège	13
Le Comité ministériel	11



III/2

La Direction Coordination et Affaires juridiques

Cette direction regroupe bon nombre de sous-divisions différentes ayant chacune leur propre spécialisation : le Service d'Etudes, le Service des Marchés publics, le Service du Contentieux, le Service Protocole et Distinctions honorifiques, le Service Réformes institutionnelles.

Le Service d'Etudes

Le Service d'Etudes est chargé d'apporter un soutien technique et juridique lors de la préparation, de la coordination et du suivi de projets gouvernementaux. Il fournit une expertise juridique et technique en matière de techniques et de procédures législatives. Il assure le suivi des travaux parlementaires et la coordination des réponses aux questions parlementaires. Ce service s'occupe aussi des compétences et du statut des membres du Gouvernement, du statut des services et institutions créés auprès du Premier Ministre ainsi que de la réglementation et de la composition des organes stratégiques des membres du gouvernement.

Important en 2007-2008

REPRÉSENTATION DU PREMIER MINISTRE

Le Service d'Etudes représente le Premier Ministre, entre autres, dans les assemblées suivantes :

- *Commission interministérielle Droit humanitaire (CIDH)*. Le représentant y préside les groupes de travail « Communication » et « Protection des biens culturels », et à ce titre a piloté la rédaction d'une brochure, cofinancée par la Chancellerie du Premier Ministre, intitulée « La protection des biens culturels en Belgique : quel(s) régime(s) juridique(s) appliquer ? ». Ce Groupe de travail a également rédigé le projet de rapport sur la mise en œuvre par la Belgique entre 2004 et 2008 de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954), et de ses deux Protocoles de 1954 et 1999. Le représentant a participé à la délégation de la CIDH lors de la réunion universelle des Commissions de mise en œuvre de droit humanitaire qui s'est tenue à Genève du 19 au 21 mars 2007. Il est également membre d'autres groupes de travail de la CIDH (principalement les groupes de travail législation, et préparation et suivi de conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant rouge).

- *Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge*, participation en novembre 2007 à la 30^{ème} Conférence

Le Service des Marchés publics

Le Service des Marchés publics est chargé de la préparation, de la coordination et du suivi de la législation relative aux marchés publics et, en particulier, de la transposition du droit européen en droit national. Outre la participation aux réunions européennes, le service assure le secrétariat de la Commission des marchés publics, à laquelle il apporte également une assistance sur le plan du contenu.

Enfin, le service donne un avis juridique en matière de marchés publics au Premier Ministre et à ses collaborateurs mais aussi, dans la mesure du possible, à d'autres services publics.

La législation relative aux marchés publics est une matière fédérale. Elle vaut comme une sorte de « code » qui doit être respecté par les autorités fédérales et par les autres pouvoirs et services adjudicateurs (Communautés et Régions, autorités locales, entreprises publiques,...) lors de l'attribution des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

Pour souligner l'importance de cette matière : quelque vingt milliards d'euros sont investis chaque année dans des marchés.

Important en 2007-2008

Le Service des Marchés publics a poursuivi ses travaux relatifs aux arrêtés d'exécution de la nouvelle loi marchés publics du 15 juin 2006, dans le cadre de la révision globale de la législation sur les marchés publics. Entre-temps, différentes adaptations ont été apportées à la législation en vigueur, afin de rencontrer les obligations imposées au niveau européen. Les dispositions en matière de motivation et d'informations aux candidats et soumissionnaires ont également été clarifiées et l'obligation de respecter un délai d'attente avant la conclusion de marchés soumis à une publication européenne, a été étendue à tous les secteurs, en ce compris les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (secteurs dits spéciaux).

RÉUNIONS DU COMITÉ

	nombre
2007	70
2008	49

Le Service du Contentieux

Le Service du Contentieux coordonne les interventions du Gouvernement fédéral devant la Cour constitutionnelle.

Il reçoit et distribue aux membres du Conseil des ministres les documents que la Cour constitutionnelle fait parvenir au Premier Ministre. Il assure le secrétariat pour ce qui concerne la défense des intérêts de l'Etat fédéral belge devant cette juridiction.

Le Service traite les recours devant d'autres cours et tribunaux dans lesquels le Premier Ministre est concerné, ou les renvoie aux membres du Gouvernement compétents en la matière.

Il veille au respect des règles de procédure et au respect des délais en rapport avec les interventions mentionnées ci-dessus : renvoi aux membres du Gouvernement concernés, désignation d'avocats, dépôt des mémoires... Le Service prépare un document, le « Bulletin », qui reprend une liste des affaires introduites devant la Cour constitutionnelle. Chaque semaine, ce Bulletin est soumis au Conseil des ministres pour approbation.

Important en 2007-2008

En 2007 et 2008, 490 nouvelles affaires ont été introduites, dont 330 questions préjudicielles et 160 recours en annulation. Le Service a rédigé un plan pour une meilleure accessibilité de la bibliothèque.

Le Service Protocole et Distinctions honorifiques

Le Service Protocole et Distinctions honorifiques est chargé des questions relatives au protocole, principalement des questions relatives aux plaques d'immatriculation A et du respect de l'ordre de préséance, ainsi que des questions relatives aux distinctions honorifiques et aux décorations civiques.

Le Service peut conseiller en matière de réglementation et assure le suivi des dossiers qui ont été introduits dans ce cadre auprès du Premier Ministre ou du Conseil des ministres, principalement par les entités fédérées.

Des demandes de distinctions individuelles sont également introduites par des particuliers. Le Service collabore étroitement avec le Service des Ordres du Service public fédéral Affaires étrangères, qui est compétent pour cette matière.

Important en 2007-2008

Le Service a, conjointement avec le Service public fédéral Affaires étrangères, dirigé l'analyse des dossiers réglementaires en suspens dans le domaine des distinctions honorifiques. Ainsi, en 2007 et 2008 sont parus les arrêtés royaux relatifs au personnel enseignant, aux fonctionnaires et au personnel des administrations publiques fédérales ou encore aux membres des services de police intégrés.

III/3

La Direction Communication externe

La Chancellerie cherche à diffuser de façon professionnelle et efficace des informations auprès des citoyens et des organisations du pays. L'objectif est de les informer sur les activités politiques du Gouvernement et des services publics fédéraux. Ceci nécessite une bonne coordination entre les services concernés. La Direction Communication externe dirige et stimule (en collaboration avec la Direction générale Communication interne au sein de P&O) le réseau des communicateurs fédéraux, à savoir le COMMnet, le COMMnet Kern et le COMMnet Portail. Ainsi, une synergie est générée en matière d'initiatives de communication fédérales, ce qui augmente l'impact de la communication fédérale.

Cette direction assure aussi la promotion de l'image de marque de la Belgique à travers le monde, à l'aide des techniques de communication les plus modernes.

Lors de l'exécution de ses missions, la Direction Communication externe elle s'adresse à des **groupes-cibles internes** :

- les porte-parole politiques et les autres responsables de la communication des organes stratégiques
- les responsables de la communication des SPF et SPP

- les responsables de la communication des institutions et organismes publics fédéraux qui dépendent des SPF et SPP
- les ambassades belges à l'étranger (en collaboration avec le SPF Affaires étrangères) et des **groupes-cibles externes** :
 - la population belge dans son ensemble
 - des groupes-cibles au sein de la population belge
 - la presse nationale et internationale
 - les autres autorités du pays, plus particulièrement les Communautés et les Régions

Pour remplir ses missions, la Communication externe s'appuie sur les six services suivants, qui ont chacun leur spécificité.

Le Service Appui et Coordination

Le Service Appui et Coordination apporte à la direction un soutien administratif et logistique dans ses projets de communication, et plus particulièrement dans les nombreux événements de relations publiques dont se charge la Direction. Il y a une étroite collaboration avec le service B&CG pour la gestion du budget du service.

Le Service Création et Distribution

Le Service Création et Distribution s'occupe des publications propres de la Chancellerie (voir la liste des publications 2007 et 2008 à la page 50). Il contribue à la fourniture de services et à la diffusion de connaissances en rapport avec la communication aux groupes-cibles internes (services fédéraux de communication) et est actif dans bon nombre de groupes de travail trans-départementaux qui œuvrent pour une meilleure communication des autorités.

Le **Belgopocket** est devenu un concept. Le succès du *Belgopocket* 2005 a été tel qu'une nouvelle édition est en préparation. De nombreux citoyens utilisent le Belgopocket comme source d'information particulièrement utile pour des questions de la vie quotidienne auxquelles les autorités ont la réponse. Le *Belgopocket* est le fruit de la collaboration de dizaines de personnes des services publics fédéraux mais aussi des **organisations et institutions extérieures**.

Le site www.belgopocket.belgium.be permet aux citoyens de toujours disposer des réponses les plus récentes.

L'infosshop.be, qui aide le citoyen à découvrir la Belgique au moyen de dépliants, de brochures, d'ouvrages de référence, de photos, de DVD, fait également partie de ce service. Voir aussi www.infosshop.belgium.be pour plus d'informations sur l'offre.



Images d'ambiance des festivités
à l'occasion des 15 ans de Règne
de notre Souverain

Le Service Communication du Conseil des ministres

Le Service Communication du Conseil des Ministres est chargé d'informer les médias, les entreprises et les citoyens de toutes les décisions prises par le Gouvernement lors du Conseil des ministres hebdomadaire. Le Service assure donc la transparence et la publicité du travail gouvernemental.

Les communiqués sont rédigés de manière standardisée et objective et sont ensuite diffusés par mailing vers une base de données de centaines de journalistes et de particuliers intéressés par ces décisions. Ils sont également consultables sur les sites www.presscenter.org et www.premier.be à l'issue de chaque Conseil des ministres. Toutes les informations relatives aux décisions du Conseil des ministres peuvent y être recherchées sur la base de dates, de sources et de mots-clés. Ces sites constituent dès lors une des principales sources d'information sur les décisions et réalisations du gouvernement.

Par ailleurs, le Service Communication du Conseil des ministres gère le contenu du site internet du Premier ministre, www.premier.be. Le site reprend l'agenda du Premier ministre, des communiqués de presse, des reportages, des photos et vidéos ainsi que les principaux discours prononcés par le Premier ministre. Il regroupe en outre toute une série d'informations relatives au fonctionnement du gouvernement et aux compétences du Premier ministre. Le Service Communication du Conseil des ministres assure la rédaction et la publication journalière de l'information dans les différentes rubriques du site.

Le Service Online et l'équipe Portail

Le Service Online et l'équipe Portail ont pour mission d'améliorer et de simplifier la communication internet des autorités fédérales. Le service formule des recommandations, assure des formations et soutient bon nombre de projets web de l'administration. Orienté résolument vers l'avenir, le service conçoit des « meilleures pratiques », des lignes de conduite et des méthodes de travail qui peuvent être utiles pour tous les webmasters et communicateurs internet fédéraux. (voir <http://webguide.fgov.be>)

En collaboration avec Fedict, le service se focalise sur le portail de la Belgique fédérale. Sa tâche est de coordonner le contenu et de veiller à une bonne fonctionnalité. L'objectif de www.belgium.be est de présenter toutes les informations et tous les services en ligne des autorités belges de manière conviviale et axée sur le citoyen.

De Dienst Offline

Le Service Offline a une fonction consultative en matière de campagnes d'information et assure la gestion et la coordination de ces campagnes afin d'harmoniser la demande et l'offre d'information des différentes parties concernées (autorités, citoyens, entreprises, médias) et de les convertir en une politique de communication efficace et rentable.

Ce service entreprend des actions qui visent à améliorer la qualité et le professionnalisme des campagnes d'information et des moyens mis en œuvre. Grâce à l'acquisition centralisée d'espaces media, les autorités fédérales bénéficient d'importantes réductions. Grâce à ces prix attractifs, le Service Offline peut, en collaboration avec les autres services publics fédéraux, mener des campagnes créatives sur des mesures publiques qui influencent la vie quotidienne en Belgique.



Images d'ambiance des festivités
à l'occasion des 15 ans de règne
de notre Souverain

Important en 2007-2008

NOUVEAU PORTAIL BELGIUM.BE

En mai 2008, la nouvelle version du portail fédéral www.belgium.be a été lancée. En une dizaine de thématiques, via une navigation conviviale, testée et approuvée par des utilisateurs réels, Belgium.be offre un chemin aisé vers l'ensemble des informations et services en ligne des autorités belges. Chaque jour, des actualités et des nouveautés y sont publiées. Ce nouveau site a déjà remporté trois « CMS Awards », dont deux premiers prix dans la catégorie « Navigation » et « Gouvernement ». Ce projet d'envergure, qui a occupé à temps plein une équipe de concepteurs et rédacteurs web (la 'Portalteam') en 2007 et 2008, poursuit son développement avec l'intégration croissante des services transactionnels (my.belgium.be), l'optimisation de la recherche (search.belgium.be), la réflexion sur les aspects participatifs « Web 2.0 » (beta.belgium.be) et le lancement futur d'un volet dédié aux entrepreneurs ou investisseurs belges et étrangers (business.belgium.be).

The screenshot shows the homepage of the Belgium.be portal. At the top, there is a navigation bar with links for 'Actualités', 'Calendrier', 'Services en ligne', 'Adresses et sites', 'Jobs', 'Publications', and 'Vidéos'. The main content area is organized into a grid of service categories, each with a list of sub-topics and a 'plus' link. The categories include:

- Famille**: Identité, Couple, Enfants, Aide sociale, plus
- Justice**: Sécurité, Respect de la vie privée, Organisation, Victime, plus
- Mobilité**: Sécurité routière, Permis de conduire, Véhicules, Piétons et cyclistes, plus
- Santé**: Soins de santé, Coût des soins, Risques pour la santé, Handicap, plus
- Environnement**: Biodiversité et nature, Consommation durable, Climat, Pollution, plus
- Logement**: Construire et rénover, Achat et vente, Location, Déménagement, plus
- Economie**: Commerce, Entreprises, Marchés publics, Économie sociale, plus
- Impôts**: Impôt sur les revenus, TVA, Droits d'enregistrement, Succession, plus
- Formation**: Enseignement, Coût des études, Formation permanente, International, plus
- Emploi**: Recherche d'emploi, Contrats de travail, Gestion de carrière, Pensions et fin de carrière, plus
- La Belgique**: Pouvoirs publics, Connaître le pays, Tourisme, International

On the right side, there are several featured articles and banners:

- Informations sur la grippe A/H1N1 et la vaccination**: A banner with a green virus graphic and text encouraging vaccination.
- "Merci" : Beldonor remercie tous les donneurs d'organes**: A banner with a photo of a person holding a sign that says 'MERCI'.
- Grippe saisonnière : que faire ?**: A banner with a photo of people and text about seasonal flu.
- Vos prochains rendez-vous pour l'emploi**: A section for job seekers.



Déjà 3 CMS awards pour le nouveau site

52 CAMPAGNES OFFICIELLES

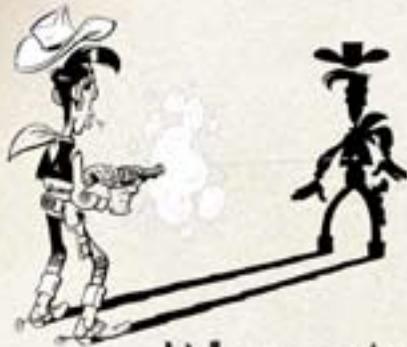
En 2007 et 2008, le Service Offline a mené un certain nombre de campagnes sur des sujets relevant du domaine de la santé, comme l'usage correct des antibiotiques, le don d'organes ou la sécurité alimentaire. Il a apporté sa collaboration à des campagnes comme Tax-on-Web ou au profit du Fonds de Participation, a informé sur les risques éventuels des entreprises Seveso et a communiqué sur l'Année européenne pour l'égalité des chances.

La réglementation Limosa a été expliquée dans des revues professionnelles internationales. La campagne « Invest in Belgium » a été présentée au niveau mondial dans des revues économiques étrangères, sur CNN et via un site web, dont le contenu a été réalisé en collaboration avec les Régions.

CAMPAGNES OFFICIELLES

	nombre
2002	32
2003	17
2004	28
2005	19
2006	21
2007	22
2008	30





It's not luck. It's Belgium.

An intelligent tax system with notional interest deduction and advanced ruling system for investors.

The gateway to Europe and an unbeatable quality of life for everyone.

And comic strips too, of course.

Where? Only in Belgium

www.invest.belgium.be



Sax Appeal.

An intelligent tax system with notional interest deduction and advanced ruling system for investors.

The gateway to Europe and an unbeatable quality of life for everyone.

And the home of the saxophone too.

Where? Only in Belgium

www.invest.belgium.be



A puff.  But for where?

An intelligent tax system with notional interest deduction and advanced ruling system for investors.

The gateway to Europe and an unbeatable quality of life for everyone. And surrealism too of course.

Where? Only in Belgium

www.investbelgium.be 

HOLEN SIE SICH BEIENE ENERGIEQUELLE AUS NADEL!

Die deutsche Landesregierung hat den Anspruch, die Energieeffizienz zu fördern und die Energiekosten zu senken. Die Energieeffizienz ist ein wichtiger Bestandteil der nachhaltigen Entwicklung. Die Landesregierung hat die Energieeffizienz zu einem der Schwerpunkte ihrer Politik gemacht. Die Landesregierung hat die Energieeffizienz zu einem der Schwerpunkte ihrer Politik gemacht.



De federale overheid diversiteit is een verrijking



De federale overheid werkt eraan Werk je mee?





Soyez transparent à l'égard de vos clients, affichez la qualité d'hygiène de votre établissement.

Il s'agit de cet appétit 2015. L'AFSCA registre une campagne de communication destinée aux distributeurs de restauration afin de faire "hygiène".

Cette campagne a été lancée en 2015. L'AFSCA registre une campagne de communication destinée aux distributeurs de restauration afin de faire "hygiène".

De plus, les entreprises qui approuvent la qualité de leur établissement sont éligibles à l'AFSCA.

Enfin, de cette manière, vous pouvez améliorer votre qualité d'hygiène, ce qui contribue à améliorer votre image.

Cette campagne a été lancée en 2015. L'AFSCA registre une campagne de communication destinée aux distributeurs de restauration afin de faire "hygiène".





TAXONWEB C,EST UN JEU D,ENFANT

Facile, votre déclaration d'impôt est déposée en un clic. Plus efficace que le papier. Facile, votre déclaration d'impôt est déposée en un clic. Plus efficace que le papier.

www.taxonweb.be

 RAPIDE, FACILE ET SÛR



INITIATIVES, COLLABORATIONS, PARTENARIATS

Invest in Belgium continued

Dans le cadre de la campagne 'Invest in Belgium', qui a été lancée en 2006, la Direction Communication externe a soutenu plusieurs initiatives en rapport avec les missions économiques du Premier Ministre Guy Verhofstadt en 2007, à destination de Hong-Kong (sur les intérêts notionnels) et de Genève (sur le fonds de pension).

La « Belgodyssee »

La Chancellerie soutient activement la Belgodyssee, une initiative du Fonds Prince Philippe, Radio 2 et VivaCité qui vise à stimuler la collaboration entre des futurs journalistes des trois Communautés du pays. Les jeunes reporters travaillent en duo à un reportage. La troisième édition (2007), en partenariat avec UNICEF Belgique, était placée sous le signe du droit à la survie des enfants, la quatrième édition (2008), quant à elle, avait pour thème Tintin en Europe.

Un partenariat entre l'Union européenne et l'Etat belge

L'Union européenne et l'Etat belge souhaitent mener des activités de communication communes afin de mieux informer la population sur l'Europe, la politique européenne et le rôle de la Belgique dans ce contexte et de la sensibiliser à ces thèmes. A cet effet, un partenariat a été conclu pour la période 2008-2011, pour lequel un plan de communication est établi chaque année. En 2008, le groupe-cible était les jeunes de 12 ans.

Le programme de sensibilisation 'SOS Antarctique' est destiné à cette tranche d'âge. Il s'agit d'une initiative commune de la Chancellerie du Premier Ministre, la Politique scientifique fédérale et la Représentation de la Commission européenne en Belgique. Le programme a été réalisé en collaboration avec la RTBF et la VRT (Ketnet), dans le cadre d'une coproduction.

Afin de donner aux enfants une image de la vie au pôle Sud, La Deux et Ketnet ont diffusé une série de 20 petits films de 3'30 chacun, sous le titre 'SOS Antarctique'. Ces petits films leur apprenaient en outre, sur un mode ludique, à prendre soin de l'environnement. Ils sont sortis en DVD.

Les « European Citizens' Consultations »

ou Consultations européennes des citoyens sont réalisées chaque année dans les 27 Etats membres. Elles sont organisées par un consortium unique de plus de 40 organisations partenaires européennes indépendantes, sous la direction de la Fondation Roi Baudouin. Parmi celles-ci, on trouve des fondations, des ONG, des universités et des « think tanks » de chacun des 27 États membres de l'Union européenne. En Belgique, la consultation est organisée par la Fondation Roi Baudouin, entre autres avec le soutien de la Chancellerie.



**European Citizens'
Consultations**
Making your voice heard

Le **Brussels Global Forum** est une réunion annuelle prestigieuse de haut niveau qui rassemble les leaders d'opinion de tous les secteurs d'Amérique du Nord et d'Europe. Ceux-ci examinent les grands défis auxquels sont confrontés les deux côtés de l'océan Atlantique. En 2007 et 2008, ils ont à nouveau pu compter sur des fonds de la Chancellerie. Ce fut également le cas pour l'asbl « Les amis de l'Europe », qui a organisé « The state of Europe @ 50 », un forum de rencontre important, ceci dans le cadre du 50e anniversaire des Traités de Rome.

Image de la Belgique

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'image de la Belgique, la Direction Communication externe a apporté son soutien à de nombreuses initiatives en 2007 et 2008. Citons par exemple :

- L'exposition scientifique « XPO 2 », organisée par les Musées royaux d'Art et d'Histoire, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire des Jeunesses scientifiques de Belgique
- Plaisirs d'hiver à Bruxelles et surtout la Journée belge, qui a rassemblé sept fanfares belges à Bruxelles en 2007 et une sélection de DJ belges en 2008.
- Le Bal populaire, qui se déroule la veille de la Fête nationale et que la Direction Communication externe a organisé pour la première fois en 2003
- Le championnat d'Europe de cross-country
- La Semaine de la Communication, consacrée à la communication publique
- Le spectacle Stars of Europe, au pied de l'Atomium

Benelux Events Award

En 2008, la Direction Communication externe a organisé un événement très particulier, intitulé 15-15-15, dans le cadre de la célébration des 15 ans de règne du roi Albert II.

1000 jeunes, âgés de 15 ans, ont été rassemblés à Bruxelles pour accomplir un parcours gigantesque dans les rues de la ville, munis d'un GPS. En fin de journée, ils étaient conviés à assister à un spectacle, sous les arcades du parc du Cinquantenaire, en présence de la famille Royale et de nombreuses personnalités belges.

Pour cette activité, la Direction Communication externe de la Chancellerie s'est vue décerner un Benelux Event Award, et ce par l'intermédiaire du bureau d'événements qui a organisé la manifestation. Pour le jury, tous membres de la Event Managers Association (EMA), l'événement 15-15-15 faisait partie des dix meilleurs événements de l'année 2008, dans le Benelux.



Le Centre de Presse international au Résidence Palace (RP-IPC)

Le RP-IPC est un service de l'Etat à gestion propre, situé dans le bâtiment magnifiquement restauré qu'est le Résidence Palace au 155, rue de la Loi. Il héberge plusieurs organisations professionnelles de la presse nationale et étrangère. Il offre aux autorités, instances et entreprises nationales et internationales un centre de congrès professionnel pourvu de toutes les facilités audiovisuelles et de catering. Il propose un service global pour toutes sortes d'événements.

Ces dernières années, un nombre considérable de VIP se sont rendus au RP-IPC. Parmi ceux-ci : différents chefs d'Etat et de Gouvernement, des ministres et des secrétaires d'Etat, des commissaires et des parlementaires européens, des chefs d'industrie et plusieurs autres personnalités des milieux politiques, des affaires et du secteur non-marchand.



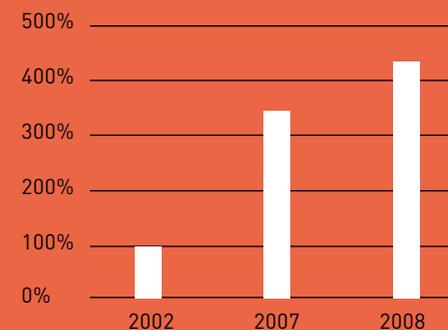
Important en 2007-2008

En 2007, les travaux préparatoires ont été entamés en vue de doter le bloc C du Résidence Palace, où est installé l'IPC, d'une installation technique propre. Etant donné que cette installation est prévue sur le toit, d'autres bureaux ont été recherchés pour les occupants de l'étage en dessous. Les véritables travaux ont commencé en 2008 et devraient se terminer aux environs d'avril 2010. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que la zone libérée sera à nouveau occupée par l'IPC.

Les autres chantiers, comme les travaux au bloc A du Résidence Palace en vue d'héberger le Conseil européen, ou encore l'aménagement de la nouvelle gare Schuman, seront source de problèmes pendant quelques années encore. Des conditions de circulation et d'accès changeantes, les nuisances propres à des travaux d'une telle envergure seront constamment au centre de l'attention. Dans les années à venir, le RP-IPC devra aussi tenir compte, dans son fonctionnement, de facteurs environnementaux changeants.

Etre toujours prêt à réagir pour que le fonctionnement du centre reste viable et se porter garant d'un service efficace restent les défis permanents du RP-IPC.

EVOLUTION DE LA CROISSANCE DU TAUX D'OCCUPATION DES SALLES



■ évolution de l'occupation avec 2002 comme 100%

La croissance de l'occupation des salles se poursuit en 2007 et 2008. Cette évolution est surtout basée sur un plus grand « nombre » d'activités et sur le nombre d'activités « importantes » de plus d'un jour, par exemple, dans plusieurs salles ou non.



Het Internationaal Perscentrum
in het Residence Palace (RP-IPC)







IV / L'Agence pour la Simplification administrative (ASA)

L'ASA continue à promouvoir le principe de la « collecte unique des données » auprès de tous les services publics.

Il a été appliqué dans tous les dossiers de simplification examinés. On continue par ailleurs à investir dans l'accompagnement pour l'implémentation des flux électroniques

Important en 2007-2008

Pour pouvoir exécuter des projets de simplification structurels, il est essentiel que l'utilisation de sources authentiques dans les services publics soit intensifiée et étendue.

L'ASA a fortement investi dans ce domaine en 2007 et 2008 : déploiement de l'utilisation de la Banque-Carrefour des Entreprises vers tous les services publics, amélioration de la qualité des données, etc.

Le projet e-depot, qui permet aux entreprises de déposer électroniquement, par l'intermédiaire du notaire, l'acte de création de leur entreprise, a été cité par la Banque mondiale comme un exemple de simplification des formalités lors de la création d'une entreprise, ce qui a permis à la Belgique de progresser dans le benchmark international.

A Lisbonne, le projet a été désigné comme finaliste aux European e-Gov Awards, organisé par l'EIPA (European Institute of Public Administration).

Enfin, e-Depot a non seulement reçu un prix dans la catégorie services aux entreprises mais a aussi été proclamé comme grand vainqueur lors de la remise des e-Gov Awards par Agoria.

Grâce au service des Marchés publics et à l'ASA, les entreprises ne doivent plus joindre de copies de leurs comptes annuels, des attestations ONSS et TVA, de l'attestation de non-faillite, etc. lorsqu'ils soumissionnent pour un marché public.

En 2008, on s'est attelé à une autre source de contrariété pour les entreprises, à savoir les obligations en matière de statistiques. Un nombre de statistiques ont été fortement simplifiées et/ou l'échantillon des entreprises qui doit satisfaire à ces obligations a été limité.

Pendant la période de juin à septembre 2007, une enquête sur les charges administratives a été organisée pour la 4^e fois auprès de 7000 entreprises. En extrapolant le résultat de cette enquête à toutes les entreprises, il a été constaté que les charges administratives avaient diminué de 29 % par rapport à 2002.

Afin de pouvoir mesurer les charges administratives des citoyens et des entreprises au microniveau, un bureau de mesure a été lancé en 2007. Toute la réglementation qui paraît au Moniteur Belge est examinée en matière d'augmentation ou de diminution des charges administratives, exprimées en temps et en argent.

Au niveau européen, l'ASA s'est vu confier la coordination de la simplification de la directive services. Toutes les procédures des autorités pour les entreprises qui fournissent des services ont été examinées de plus près et évaluées sur des projets de simplification potentiels. Pour les citoyens, un certain nombre de projets concernant le Registre national ont été lancés. En faisant appel au principe « only once » (ne demander qu'une seule fois des données au citoyen), un certain nombre de simplifications concrètes ont pu être réalisées, comme par exemple la suppression du certificat de naissance.

Le point de contact Kafka destiné aux charges administratives, et via lequel les citoyens, les entrepreneurs et les associations peuvent laisser des suggestions et conseils, a été un grand succès. Depuis la création du point de contact jusqu'au 31 mars 2007, l'ASA a reçu au total **21.025 messages**. Ces messages provenaient pour 80% des citoyens, 9,5% des entreprises, 4,5% des associations et 6% des fonctionnaires. Les messages ont entraîné **plus de 200 lois et règles abolies ou simplifiées** : de la suppression de la comptabilité sur papier à la disparition des timbres-amendes et timbres fiscaux en passant par le déblocage plus rapide du compte bancaire après un décès.

V Les institutions biculturelles

La Chancellerie possède une responsabilité particulière à l'égard d'un certain nombre d'institutions. Depuis l'exercice 2004, les institutions biculturelles dépendent de la Chancellerie : le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre national de Belgique et le Palais des Beaux-Arts. La Chancellerie assure le suivi administratif et budgétaire et exerce une fonction d'appui au niveau de la gestion. Ces trois institutions disposent chacune de leur propre conseil d'administration, nommé par le Gouvernement fédéral. Le conseil d'administration prend toutes les décisions importantes. Un commissaire du gouvernement pour chaque rôle linguistique assure la surveillance. Les dotations accordées doivent permettre à ces temples de la culture de poursuivre leur rôle créatif dans la société.

BO
ZAR
HO
ME

www.bozar.be



www.nob-onb.be



La Monnaie
De Munt

www.lamonnaie.be

BUDGET (EN MILLIERS D'EUROS)

	2007	2008
Commissaires	12	8
Théâtre de la Monnaie	31129	31440
Orchestre national de Belgique	6582	6893
Bozar	9033	10104



4^e ÉTAGE, bar

VI Les commissions

Commission de dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique

Cette Commission, qui a été créée auprès de la Chancellerie du Premier Ministre, a examiné et traité toutes les demandes individuelles de dédommagement des biens spoliés ou délaissés pendant la Seconde Guerre mondiale, avant le 31 décembre 2007. Dans les délais prévus par le législateur, la Commission de dédommagement a clôturé quelque 5.210 dossiers de dédommagement. La Commission a toujours pu compter sur l'appui du SPF Chancellerie du Premier Ministre lors du traitement et de l'examen de ces dossiers.

Le mandat de la Commission n'a toutefois pas pris fin au 31 décembre 2007. Ce mandat se terminera lorsque les recours introduits devant le Conseil d'Etat auront été traités. Le suivi administratif, qui était assuré par le secrétariat jusqu'au 31 décembre 2007, est désormais assuré par des collaborateurs du SPF Chancellerie du Premier Ministre.

La Commission a présenté son rapport final lors d'une conférence de presse, qui s'est tenue le 11 mars 2008 au 16, rue de la Loi. Ce rapport peut être consulté sur le site de la Commission : <http://www.combuysse.fgov.be>.

Commission du Pacte culturel

La loi du Pacte culturel du 16 juillet 1973 contient des règles essentielles en ce qui concerne la politique culturelle de notre pays. Les autorités sont tenues d'impliquer les particuliers et les associations dans leurs projets culturels. Les institutions culturelles publiques doivent faire en sorte de ne pas discriminer les tendances idéologiques ou philosophiques, ni les associations d'utilisateurs. Ceci vaut non seulement pour la gestion et l'utilisation des infrastructures, mais aussi pour l'octroi de subventions en espèces ou en nature. Le Pacte culturel garantit ainsi la démocratisation du secteur culturel.

La loi du Pacte culturel engendre donc davantage de participation, mais prévoit également une Commission permanente du Pacte culturel, laquelle est chargée de veiller à la bonne exécution de cette loi. Toute personne ou association qui estime que le Pacte culturel a été violé peut saisir la Commission du Pacte culturel. Celle-ci instruira la plainte et tentera de concilier les deux parties. En cas d'échec, elle rendra un avis motivé, éventuellement assorti de recommandations.

UNE COMMISSION NATIONALE

La Commission du Pacte culturel est une commission nationale qui comprend un groupe linguistique francophone, néerlandophone et germanophone. Elle a une compétence nationale. Les membres de la Commission du Pacte culturel sont nommés par les trois parlements communautaires, selon le principe de la représentation proportionnelle. Les membres participent aux délibérations et aux décisions concernant les plaintes, pour autant qu'ils aient voix délibérative. Le bureau de la Commission du Pacte culturel se compose du collège des présidents et des sous-présidents. Ce bureau organise les activités et prépare les réunions de l'assemblée générale.

UNE COMMISSION DE CONCILIATION

La Commission du Pacte culturel est en premier lieu un organe de conciliation. Elle a pour mission principale d'obtenir une conciliation entre les parties. Pour ce faire, elle dispose d'un certain nombre de fonctionnaires qui examinent chaque plainte et accompagnent la procédure de conciliation.

Si aucune conciliation n'est possible, la Commission émet un avis motivé indiquant le cas échéant les dispositions qui ont été violées. La Commission du Pacte culturel y joint habituellement des recommandations adressées à l'autorité concernée et à l'autorité de tutelle, afin de faire respecter les avis prononcés. Ces avis sont votés en assemblée générale de la Commission, à laquelle peut assister toute personne intéressée.

En trente ans de temps, la Commission nationale permanente du Pacte culturel a reçu 1295 plaintes, dont 479 francophones, 809 néerlandophones et 7 germanophones. Les plaintes sont formulées par des tendances politiques représentées dans les organes publics d'une part et par des personnes ou des organisations culturelles de la société civile d'autre part.

Outre ces plaintes, les services administratifs de la Commission du Pacte culturel reçoivent de plus en plus de questions juridiques émanant d'autorités publiques, de citoyens et d'associations. L'administration est de plus régulièrement sollicitée pour apporter des solutions préventives ou examiner les propositions politiques.

Au fil des ans, la Commission nationale permanente du Pacte culturel a développé une excellente collaboration avec les administrations provinciales et les communautés, qui en tant qu'instances de tutelle sont responsables du suivi des avis émis par la Commission. Le rapport annuel circonstancié de la Commission nationale permanente du Pacte culturel peut être consulté sur www.pacteculturel.be.

VII Annexe

Les publications de la Chancellerie 2007-2008

2007

- Belgium, Prime Location for Pan-European Pension Funds
- Activiteitenverslag 2006 van de Federale Overheidsdienst Kanselarij van de Eerste minister
- Rapport d'activités 2006 du Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre
- Lissabonstrategie - *Nationaal hervormingsprogramma 2005-2008* - België
- Stratégie de Lisbonne - *Programme national de réforme 2005-2008* - Belgique
- Lisbon Strategy - *National Reform Programme 2005-2008* - Belgium

2008

- Rapport final 4 février 2008,
Commission pour le dédommagement des membres de la Communauté juive de Belgique
- Final Report 4 February 2008,
The Indemnification Commission for the Belgian Jewish Community's Assets
- Abschlussbericht 4. Februar 2008,
Kommission für die Entschädigung der Mitglieder der Jüdischen Gemeinschaft Belgiens
- Regeringsverklaring en regeerakkoord van de Regering Letermé I
- Déclaration gouvernementale et accord de Gouvernement du Gouvernement Letermé I
- Lissabonstrategie, *Nationaal hervormingsprogramma 2008-2010*, België, Vooruitgangsrappport 2009
- Stratégie de Lisbonne, *Programme national de réforme 2008-2010*, Belgique, Rapport de progrès 2009
- Lisbon Strategy, *National reform programme 2008-2010*, Belgium, Progress report 2009
- België op het eerste gezicht
- La Belgique à un coup d'oeil
- Nos rêves Onze Dromen Unsere Traüme



Colophon

Édition

Chancellerie du Premier Ministre
Direction Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles

Éditeur responsable

Olivier Alsteens
Directeur général de la Communication externe

Coordination

Service Création & Distribution
communicationexterne@belgium.fgov.be

Photos

Carl Vandervoort (prises de vues du 16 rue de la Loi)

Concept et mise en pages

www.cibecomunicatie.be

Aucun élément de cette publication ne peut être utilisé sans
l'autorisation écrite préalable de la Direction Communication externe.
E-mail : communicationexterne@belgium.fgov.be
Uniquement à disposition sur www.kanselarij.be et sur www.belgium.be.



Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre

Rue de la Loi 16, 1000 Bruxelles

02 501 02 11 – www.belgium.be

